



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS MARS 2024

Numéro 012

Éditée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études
Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

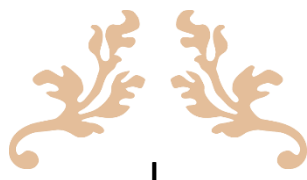
Université Alassane OUATTARA

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°012 Mars 2024

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Indexations internationales



<https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris>



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23388>

auréHAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412>



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES,
Université Félix Houphouët-
Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Maitre-assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Maître-assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

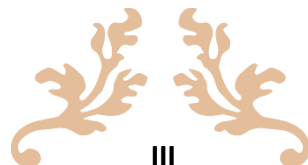
KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou
Kouadio Sanguen (Assistant
Département de
Mathématique et
Informatique, Université
Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire
d'Histoire des Relations
Internationales, des Études
Stratégiques et Politiques
(LAHRIESPO), Université
Alassane OUATTARA)

Website : <http://www.revue-haris.org>

Courriels : cerriua01@gmail.com / contact1@revueharis.org



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

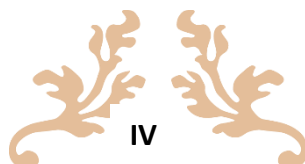
-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

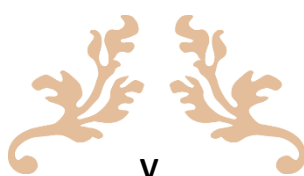
-**GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**Ernest YAOBI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

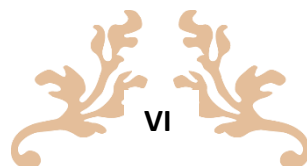
-**GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue <http://www.revue-haris.org>). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Serge DJAMPOU

Approche sociohistorique du handicap au Cameroun : une lecture des réalités endogènes et des politiques internationales sur le handicap.....8-16

EVINDI Venance Majolie

La conférence de Rio de Janeiro (1992) : enjeux, principes et dynamique de coopération Nord-Sud sur la scène internationale.....17-25

Marc ATTOH

La chute de Charles Taylor au Libéria : entre interventionnismes sous régionaux et internationaux.....26-41

Samuelle Bernice EBA

Instabilités sécuritaires et régime constitutionnel en Afrique de l'Ouest.42-55

KONATÉ Kapagaya Moussa

La politique extérieure de la Lybie en Afrique sous Mouammar Kadhafi.56-66

Etienne KOLA

Analyse de la crise socioéconomique et éducative au Burkina Faso sous le prisme de la philosophie pragmatique comme base doctrinale.....67-80

Nadège Ludvine TEDONGMO

Analyse critique de la prise d'otages dans le Golfe de Guinée : enjeux, acteurs et pistes de solutions.....81-96

LEOBLE Baka Célestin

Processus de création et d'extension de l'Accord de Non-Agression et de Défense (ANAD) : Entre rêve et utopie (1977-1981).....97-110

KOUAME Yao Frédéric

Congo Brazzaville : Du Marxisme léninisme à la guerre civile (1969-1997).....111-123

KOUAME Yao Frédéric

Houphouët-Boigny et le Communisme de 1946 à1991.....124-137





Analyse critique de la prise d'otages dans le Golfe de Guinée : enjeux, acteurs et pistes de solutions

Nadège Ludvine TEDONGMO

Université de Dschang/Cameroun/ miklanche@yahoo.fr

Résumé

Le présent article est le résultat d'un examen approfondi du phénomène de la prise d'otages devenu un sujet de préoccupation dans le Golfe de Guinée. Prenant appui sur une littérature dense sur les questions de sécurité maritime ainsi que des entretiens réalisés sur le terrain, l'étude examine de façon critique la problématique des enlèvements contre rançon en se penchant sur ses origines, ses acteurs et les solutions envisageables. Elle établit que dans un contexte marqué par une insécurité croissante, l'industrie du kidnapping prospère. Elle se nourrit de la piraterie maritime et d'un environnement marin vulnérable. Les acteurs impliqués dans ces actes sont variés, comprenant à la fois les groupes criminels organisés que des complices tapis au sein de l'appareil étatique. La prise d'otages dans le Golfe de Guinée est un acte criminel quoique ses auteurs veuillent lui donner une connotation politique. Elle constitue une violation de la dignité humaine. Elle est une source de déstabilisation des États et de l'économie maritime d'où l'urgence de l'endiguer. Pour contrer le phénomène, l'étude suggère de combattre l'enlisement institutionnel dans le Golfe de Guinée. La problématique de la rançon, bien que complexe, ne doit pas être éludée. Les facteurs facilitant les flux financiers illicites tels que la fragilité des institutions financières et de contrôle et la corruption doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'ensemble des politiques ne peuvent vraiment être efficaces que si elles intègrent le respect de la population et leur cadre de vie. La question de la sécurité humaine est ainsi posée.

Mots clés : Prise d'otages-Golfe de Guinée-Rançon-Lutte.

Abstract

The present article is the result of an in-depth examination of the phenomenon of hostage-taking, which has become a matter of concern in the Gulf of Guinea. Drawing on a vast body of literature on maritime security issues as well as on field interviews, the study critically examines the problem of ransom kidnappings by delving into its origins, its actors, and possible solutions. It establishes that within a context marked by increasing insecurity, the kidnapping industry thrives. It feeds off maritime piracy and a vulnerable marine environment. The actors involved in these acts are varied, including both organized criminal groups and accomplices lurking within state apparatuses. Hostage-taking in the Gulf of Guinea is a criminal act, albeit its perpetrators may seek to give it a political connotation. It constitutes a violation of human dignity and a source of destabilization of states and the maritime economy, hence the urgency to curb it. To effectively address this issue, the study suggests combating institutional stagnation in the Gulf of Guinea. The issue of ransom, though complex, must not be overlooked. Factors facilitating illicit financial flows such as the fragility of financial institutions and oversight, as well as corruption, must receive particular attention. Comprehensive policies can only be truly effective if they integrate respect for the population and their living environment. Thus, the question of human security is posed.

Keywords: Hostage-Taking -Gulf of Guinea-Ransom-Fight.

Introduction

Selon la Convention internationale contre la prise d'otages de 1979 (p. 213) :

Commet l'infraction de prise d'otages au sens de la présente Convention, quiconque s'empare d'une personne (ci-après dénommée « otage »), ou la détient et menace de la tuer, de la blesser ou de continuer à la détenir afin de contraindre une tierce partie, à savoir un État, une organisation internationale intergouvernementale, une personne physique ou morale ou un groupe de personnes, à accomplir un acte quelconque ou à s'en abstenir en tant que condition explicite ou implicite de la libération de l'otage.

Commentant cette définition, le Comité consultatif des Nations Unies sur les Droits de l'Homme et questions relatives à la prise d'otages¹ relève deux séries d'éléments à prendre en compte dans la qualification de l'infraction de prise d'otages. D'abord, le fait de s'emparer d'une personne et la détenir contre sa volonté. L'enlèvement et la séquestration constituent deux actes préparatoires sans lesquels on ne

devient pas otage (P. Morvan, 2013, p. 1).

Ensuite, la rétention ou la contrainte de corps, garantie du preneur d'otage pour obliger un tiers à se comporter d'une manière déterminée (A/HCR/AC/10/12, 2013 ; p. 4).

C'est cette dernière caractéristique qui donne tout son sens à l'infraction². Comme souligné par A. De Coupigny (2009, p. 618), « ce qui fait la spécificité de l'otage est que, dans une relation antagoniste, l'un des adversaires contraint physiquement le corps d'une personne en la privant de la liberté afin de contraindre moralement l'esprit de son adversaire ». L'otage devient ainsi le moyen utilisé par le preneur d'otage pour obtenir quelque chose d'une tierce personne (A/HCR/AC/10/12, 2013, p. 4). Ce schéma, qui dévoile la trilogie de la chaîne de toute prise d'otages, pourrait susciter quelques débats lorsqu'on rentre dans le champ du Golfe de Guinée³.

La prise d'otage est un acte condamné aussi bien par le droit humanitaire que le droit de la guerre. Elle constitue selon Salinas Burgos (1989 ; p. 208) l'un des délits les plus odieux et les plus condamnables car elle porte atteinte aux droits inhérents à la personne tels que la vie, la liberté et la sécurité pourtant protégés par des instruments contraignants tels que le pacte international relatif aux droits civils et aux droits politiques.

enlèvements visant plutôt le détournement de la cargaison. Cette dernière catégorie, qui caractérise les premières heures de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, consistait à détourner le navire vers une destination plus sûre pour les pirates afin de le délester de sa cargaison. Le navire et l'équipage étaient relâchés une fois l'opération terminée. Notons que même dans ce cas, l'équipage maintenu à bord constituait une sorte d'assurance vie pour les pirates, un moyen de dissuasion.

¹ Voir Rapport du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme du 4 juillet 2013, p. 4.

² La contrainte de corps est le principal élément qui caractérise toute prise d'otages. Elle le différencie du kidnapping qui peut avoir d'autres finalités en l'occurrence le trafic d'êtres humains et le trafic d'organes.

³ Dans cette région, deux principaux schémas se dégagent quant à la prise d'otages : le kidnapping avec demande de rançon en pleine croissance et les

Toutes ces condamnations n'ont pas empêché le phénomène de prospérer. Bien au contraire, la prise d'otages demeure un sujet d'actualité. En avril 2014, le monde est effaré par l'enlèvement de plus de 276 adolescentes du lycée de Chibok dans le nord-est du Nigéria par les djihadistes de Boko Haram⁴. Cet enlèvement spectaculaire met en lumière un phénomène dont le caractère transfrontalier a été étudié par des auteurs comme Saibou Issa (2006), C. Musila (2012), R. Nana Ngassam (2020), E. E. Yogo & L. P. Ongono (2021).

Si ces auteurs se sont focalisés sur la dimension terrestre, il est à noter que les eaux du Golfe de Guinée sont un théâtre émergent de l'industrie du kidnapping. Les statistiques de 2007 font état de 167 enlèvements contre 128 pour l'année 2008 (International Crisis Group, 2009, p. 5). L'ampleur que prend le phénomène impose d'effectuer une anatomie de la prise d'otages dans le Golfe de Guinée. Quelles sont les racines du phénomène de la prise d'otages dans le Golfe de Guinée ? Qui en sont les acteurs ? En quoi consiste-t-il ? Quelles solutions pour en venir à bout ?

En prenant appui sur l'abondante littérature sur les questions de sécurité maritime mais aussi les témoignages d'experts et acteurs de terrain, la présente contribution se propose de décrypter cette forme de criminalité rémanente. L'objectif visé étant de comprendre ses fondements, de présenter ses auteurs, leurs motivations et leur mode opératoire mais surtout de suggérer des voies qui pourraient nourrir la réflexion pour

endiguer cette forme de criminalité dans le Golfe de Guinée. La première partie s'attèle à montrer qu'un environnement insécuritaire associé à un boom de l'activité économique a servi de catalyseur à l'éclosion de cette pratique. La deuxième partie porte sur un examen minutieux de la pratique de prise d'otages. La dernière partie porte sur quelques pistes de solutions pour en venir à bout.

1. Les fondements de la prise d'otages dans le Golfe de Guinée

Il est admis que l'éclosion de la prise d'otages en milieu marin est concomitante au développement du commerce. Cette vérité, indéniable, a transcendé les âges. Il est à noter cependant que chaque région présente des défaillances propres qui constituent les éléments catalyseurs propices au développement du kidnapping. Dans le Golfe de Guinée, ce qui retient l'attention est l'instabilité récurrente de cet espace géopolitique. Les difficultés de gouvernance et la vulnérabilité maritime sont également mises en exergue.

1.1. Un contexte d'insécurité propice au développement de l'industrie du kidnapping

La prise d'otages se nourrit de l'insécurité. Elle prospère habituellement dans des régions où l'autorité gouvernementale est fragile ou inexistante. Tel est le cas de la Somalie où l'effondrement de l'État en 1991 et la guerre civile qui a suivi ont entraîné une spirale de violence marquée par le développement de la piraterie maritime et la prise d'otages dans le Golfe d'Aden. Dans le bassin du

⁴ Alternativement qualifié de secte islamiste ou de groupe terroriste, Boko Haram naît officiellement en 2002 à Maiduguri dans l'État du Borno. Le mouvement, qui prône une application stricte de la loi islamique, s'illustre par un prosélytisme religieux et des actes de violence qui ont pour conséquence

l'assassinat de son leader charismatique Mohammed Yusuf en 2009. La secte entre dans la clandestinité et mène une guerre ouverte contre les forces de sécurité de l'État du Nigéria. Le mouvement s'illustre notamment par les attentats à l'explosif et les enlèvements.

lac Tchad, les crises socio-politiques et économiques au Tchad et en République centrafricaine (RCA) sont à l'origine du banditisme transfrontalier dont l'une des caractéristiques est le développement de l'industrie de la rapine. Saïbou Issa (2006, p. 121) parle d'un contexte de crise générateur de la criminalité d'investissement.

Le phénomène prend davantage d'ampleur avec l'émergence de Boko Haram dont les enlèvements spectaculaires ont suscité l'émoi international. Dans le Golfe de Guinée maritime, l'émergence de la pratique de la prise d'otages est la conséquence de l'instabilité qui secoue le delta du Niger depuis la seconde moitié des années 1960. Elle se situe dans le prolongement des moyens de pression usités par les groupes militants du delta du Niger contre les multinationales pétrolières et le gouvernement fédéral. L'objectif étant une meilleure répartition des retombées économiques de l'exploitation pétrolière et une gestion écologiquement responsable de cette manne.

Les pays du Golfe de Guinée tirent d'importants revenus des activités pétrolières mais leur répartition est contestée par les populations du delta du Niger, qui estiment être spoliées, alors que ce sont elles qui subissent les nuisances générées par les activités d'exploitation (Ch. Ménard, 2009, p. 16.). Les différents recours usités entre 1966 et 1990⁵, qu'ils prennent la forme de velléités sécessionnistes ou de mouvements sociaux pacifiques ont été

⁵ La lutte que mènent les populations du delta du Niger pour une gestion plus juste et plus saine des ressources tirées de leur sol commence en 1966 avec le mouvement insurrectionnel lancé par Isaac Jasper Adaka Boro et rapidement réprimé. Ce premier jet est suivi en 1967 par la sécession du delta du Niger qui prend alors le nom de république du Biafra. La guerre qui s'en suit dure trois ans avec une forte

sévèrement réprimés. L'incapacité du gouvernement nigérian à adresser les réponses satisfaisantes aux revendications des populations a eu comme conséquence une cristallisation des frustrations et une radicalisation du discours. Deux principales stratégies ont alors été utilisées pour exprimer le mécontentement : les attaques contre les infrastructures pétrolières et la prise d'otages.

1.2. La montée en puissance de la piraterie maritime

La prise d'otages constitue l'un des prolongements métastasiques de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée. La région, qui jusque dans la seconde moitié de la décennie 1990 se trouvait aux marges de cette forme de violence maritime, s'est hissée en très peu de temps, au rang d'espace hautement « piratogène » dans le monde. Les statistiques enregistrées entre 2005 et 2020 permettent d'apprécier la constance de la menace.

implication de la communauté internationale. Après un moment d'accalmie, les revendications reprennent, sur une tonalité pacifiste, en 1980 puis s'accroissent en 1990 par les actions du MOSOP. L'assassinat de son leader Ken Saro Wiwa clos le chapitre des marches de protestations et consacre le retour à la violence comme mode de revendication.

Tableau I : Attaques pirates dans le Golfe de Guinée entre 2005-2020

Années	Attaques	Années	Attaques	Années	Attaques	Années	Attaques
2005	23	2009	46	2013	54	2017	48
2006	31	2010	47	2014	45	2018	81
2007	60	2011	61	2015	35	2019	67
2008	50	2012	64	2016	62	2020	90

Source : IMO Piracy Reports : 2005-2020.

La particularité des attaques menées dans le Golfe de Guinée est qu'elles ne se limitent pas seulement dans les ports et les eaux territoriales des États, mais s'étend aussi en haute mer. Tous les espaces maritimes sont concernés. Les pirates s'attaquent aux navires de commerce, aux chalutiers mais surtout aux tankers pétroliers. Ces derniers sont principalement visés

du fait de leur haute valeur marchande. Ce qui était autrefois une action dans laquelle les pirates montaient à bord des navires et volaient les marchandises pour les revendre ensuite, a évolué vers l'enlèvement direct des membres d'équipage.

Tableau II : La prise d'otages dans le Golfe de Guinée entre 2008-2021

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prise d'otages	40	23	42	68	112	93	66	38	46	58	84	133	93	42

Source : IMO Piracy Reports : 2008-2021.

La prise d'otage constitue selon A. Gallais Bouchet & F. Guiziou (2010, p. 2), le pilier de l'économie de piraterie. L'enlèvement contre rançon est devenu un objectif privilégié des pirates en raison de leur valeur d'échange. Les deux auteurs soulignent que « contrairement au recel de la marchandise ou à l'exploitation d'un navire volé, l'enlèvement offre une manne financière directe, ne nécessitant pas de réseaux marchands puissants » (A. Gallais Bouchet & F. Guiziou, 2010, p. 2). Elle constitue une activité moins risquée pour les pirates dans un contexte de forte répression. Ces derniers peuvent ainsi mener des attaques éclairs et se replier vers des

bases sûres pour mener les négociations en toute tranquillité.

1.3. Un environnement favorable au développement de la prise d'otages

Le Golfe de Guinée est un espace maritime par lequel transite de nombreuses richesses et notamment des ressources minières importantes. Le pétrole, première ressource du golfe, fait de celui-ci la première région pétrolière d'Afrique avec près de 50% de la production du continent. Les immenses richesses offshore et côtières de l'Afrique de l'Ouest sont d'un accès facile et se situent sur la grande route de circumnavigation reliant les producteurs de l'Europe, les

États-Unis et de l'Inde, principaux consommateurs.

Cette région dispose également de minerais tels que le diamant, l'étain, et le cobalt. Cette activité économique est entièrement dépendante des échanges commerciaux qui s'effectuent par la mer. Ouvert sur l'océan atlantique, le Golfe de Guinée dispose d'un corridor maritime long de 5700 km du Sénégal à l'Angola, fréquenté quotidiennement par près de 4000 navires de commerce.

Le volume annuel de marchandises qui transite par cette région est estimé à 20 000 tonnes (A. Iraqi, F. Badr Abousof & Y. M. Benkirane, 2021, p. 10). En raison de l'intense activité pétrolière, le Golfe de Guinée dispose de nombreuses installations offshore et est fréquenté par des navires de transport d'énergies.

La progression continue du trafic maritime attachée à l'exploitation et à la commercialisation des hydrocarbures s'opère dans un espace sujet à une grande vulnérabilité. D. Otsa'a Nguema (2015) met en lumière de nombreuses défaillances en l'occurrence la faible territorialisation des espaces maritimes, les déficits des moyens de contrôle et de surveillance et la perméabilité des rades maritimes. Il emboîte ainsi le pas à A. Kamal-Deen (2014) qui dénonce les mêmes faiblesses tout en soulignant un retard voire une certaine réticence à la domestication des législations internationales liées à la protection des espaces maritimes. S. Ombé (2022) insiste quant à lui sur les défaillances logistiques et opérationnelles des marines nationales. Malgré des efforts suite à l'éclosion de la criminalité maritime, les moyens demeurent insuffisants par rapport à l'ampleur de la menace. A. Osinowo Adejemi (2013, p. 6) souligne pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest que même si tous les moyens disponibles actuellement étaient déployés, il n'y'aurait pas assez

de navires pour affecter un bâtiment par zone de littoral de 250 miles marins à des missions de patrouille prolongée. Les opérateurs de la criminalité maritime profitent de ces défaillances pour sévir, aidés dans leurs actions par des complices tapis au sein de l'appareil sécuritaire.

2.Prise d'otages dans le Golfe de Guinée : pratiques, acteurs et modalités

Acte de revendication politique ou entreprise criminelle ? La prise d'otages est différemment perçue et présentée selon le bord où on se trouve. Face à ces divergences, il est judicieux, avant de présenter les acteurs (2.2.) ainsi que le scénario des attaques (2.3.), d'interroger la nature réelle du phénomène dans le Golfe de Guinée (2.1.).

2.1. La prise d'otages dans le Golfe de Guinée : acte de revendication politique ou entreprise criminelle

Les discours sur la prise d'otages révèlent qu'elle s'articule autour de deux motivations fondamentales : lucrative et politique. La prise d'otages à but lucratif renvoie aux enlèvements crapuleux avec des contreparties financières exigées par les ravisseurs.

Ce type d'enlèvement, popularisé par les mouvements de guérilla au Mexique, en Colombie et dans le Golfe d'Aden, est celle qui retient l'attention. Les enlèvements à but politique quant à eux sont utilisés comme supplément tactique pour ventiler et/ou rendre public un grief ou exprimer une frustration. Ils visent à provoquer une très forte mobilisation médiatique en orchestrant des actes d'envergure.

Notons que ces deux considérations de la prise d'otages n'évoluent pas toujours de façon antinomiques. Derrière des revendications politiques, la prise

d'otages peut également servir de tremplin pour capter des ressources financières nécessaires à la poursuite de la lutte. C'est ce que soulignent A. Olawale Danjibo & A. Olumayowa (2020) lorsqu'ils affirment « *a terrorist group could take hostage both to express a grievance while at the same time using opportunity to generate resources for continuing their violent extremism* »⁶.

Dans ce contexte cependant, la demande de rançon vient diluer la légitimité de la lutte engagée et crée une confusion quant aux motivations véritables des acteurs. Ce problème se pose aujourd'hui avec acuité dans le Golfe de Guinée. Quelle est la nature réelle de la prise d'otages dans cet espace ?

Pour les militants du delta du Niger, leurs actions sont éminemment politiques. Elles visent à attirer l'attention des gouvernements occidentaux et de l'opinion internationale sur la situation des populations du delta ; en exposant les griefs vis-à-vis du gouvernement nigérian et des firmes pétrolières (M. Luntumbue, 2011, p. 5).

M. Klein (2015) souligne qu'il s'agit de provoquer un choc qui forcera les pouvoirs publics à négocier. Dans un courriel envoyé à certains organismes de presse locaux en janvier 2006, Le Mouvement d'Emancipation du Delta du Niger (MEND) annonce son ambition de « détruire entièrement la capacité du gouvernement à exporter du pétrole » (B. Augé, 2012, p. 97). Il exige le retrait des forces armées du Delta du Niger, le contrôle de 50% des ressources produites dans la région, le paiement des compensations pour les dégâts environnementaux causés et le

nettoyage de leur cadre de vie (J. Asuni Burdin, 2009, p. 18). Il réclame une participation active à la vie politique du delta du Niger ainsi que leur inclusion dans la gestion de l'industrie pétrolière. Le choix porté sur les ressortissants étrangers n'est d'ailleurs pas anodin. M. Luntumbue (2011, p. 5) souligne que « si les autorités nigérianes se sont montrées indifférentes au sort de leurs ressortissants, la prise d'otages de ressortissants occidentaux se révèle par contre un moyen de pression efficace ».

Pour de nombreux analystes cependant, les kidnappings menés dans le Golfe de Guinée obéissent à une logique purement criminelle. Dans un rapport sur la piraterie maritime remis à l'Assemblée nationale française, Ch. Ménard (2009, p. 8) souligne que :

Malgré leur habillage politique et la réalité des problèmes et nuisances supportés par les populations du delta, ces enlèvements relèvent bien d'activités criminelles de gangs à tendance mafieuse et sont encouragés par la corruption régnante et la collusion entre les milieux criminels et les autorités publiques et militaires.

Il rejoint ainsi International Crisis Group (2007, p. 8) pour qui « *Some kidnappers claim to be politically motivated militants, demanding a better deal for the Delta, but are only interesting in extorting ransom* »⁷. L'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime note plutôt une évolution dans le phénomène de la prise d'otages. Dans son rapport produit en 2021 (p. 20), il constate que

⁶ Un groupe terroriste pourrait prendre des otages à des fins de revendication tout en saisissant l'opportunité pour générer des ressources afin de perpétuer leur extrémisme violent.

⁷ Certains ravisseurs prétendent être des militants politiquement motivés, réclamant de meilleures conditions pour le Delta, mais leur seul intérêt est l'extorsion de la rançon.

: « *Today's K&R piracy differs significantly from kidnappings by early militant groups like MEND ; namely today's K&R piracy is not conducted under the flag of militancy* »⁸.

L'analyse du phénomène de la prise d'otages dévoile une trajectoire évolutive dans le Golfe de Guinée. Le phénomène s'inscrit dans un processus évolutif. Les premiers enlèvements sont indissociables du militantisme deltaïque. Ils constituent à la fois un moyen de pression et une source de financement de ce militantisme. L'habitude des rançons et le renforcement du dispositif sécuritaire en mer a fait de la prise d'otage une activité prioritaire des pirates.

2.2. Les acteurs de la prise d'otages dans le Golfe de Guinée

Les acteurs de la prise d'otages dans le Golfe de Guinée sont très diversifiés. Il s'agit prioritairement des groupes militants du delta du Niger. Le plus important d'entre eux et le plus connu sur la scène internationale est le MEND. Créé en 2005⁹, il se fait remarquer en 2006 par l'attaque d'une plateforme pétrolière du groupe anglo-néerlandais située à 20 km des côtes nigérianes. Quatre employés sont pris en otage (02 britanniques et 02 honduriens). Ils furent libérés à la fin du mois de janvier (M. Luntumbue, 2011, p. 7).

⁸ Les enlèvements contre rançon qui caractérisent la piraterie aujourd'hui se distinguent nettement des enlèvements perpétrés par les premiers groupes militants comme le MEND. Concrètement, les actes actuels ne revêtent pas de caractère militant.

⁹ Le MEND voit le jour suite à ce qui est considéré comme une trahison d'Asari Dokubo. Ce leader par ailleurs fondateur de la Niger Delta People's Volunteer Force (NDPVF) est arrêté en 2005 et décide de négocier avec les autorités nigérianes,

D'autres groupes d'envergure s'illustrent également. Les Bakassi Freedom Fighters qui s'opposent à la rétrocession de la presqu'île de Bakassi au Cameroun. Ce groupe est l'auteur de l'attaque perpétrée contre le Supply Boat (SS SAGITTA) en 2008 et qui s'est soldée par l'enlèvement de dix personnes : 06 français, 02 camerounais, un sénégalais et un tunisien¹⁰. L'objectif de cette attaque était selon l'un des commandants de ce mouvement, Ebi Dari, de faire pression pour entrer en contact avec le gouvernement camerounais à qui ils souhaitaient présenter des doléances. L'Africa marine commando (AMC) s'est illustré par des prises d'otages en 2010. L'Oodua People's Congress (OPC) bien qu'officiellement interdite, mènent des actions en toute impunité. Des éléments indépendants agissant en dehors de tout groupe et pour l'appât du lucre sont également à citer.

Ces différents groupes suscités, non exhaustifs, constituent la face visible de l'iceberg. Les opérateurs de la piraterie selon l'expression de J-P. Meloupou & M. Tameken Ngoutsop (2012). L'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime (UNODC) regroupe ces acteurs en trois grandes catégories : Les « Deep Offshore Pirates », visent principalement le trafic maritime international. Ils disposent d'un armement sophistiqué et ont la possibilité de mener des opérations transfrontalières.

poussant les divers groupes d'activistes à la clandestinité.

¹⁰ Les marins enlevés se présentent ainsi qu'il suit : Fabien Tallec (Commandant), Julien Meheust (second capitaine), Pascal Costoc (chef mécanicien), Sarr N'gagne (second mécanicien), Antony Charlay (lieutenant Pont), Florentin Coulais (lieutenant machine), Thomas Paos (lieutenant machine), Sarr Ngagne (mécanicien), Yasin Tarchoum (élève pont), Faustin Boyomo Along (matelot) et Zéphérin B. Boloko (cuisinier).

Estimés au nombre de 4 ou 6, ces groupes sont extrêmement organisés et hiérarchisés et s'illustrent par leur capacité à prendre le plus grand nombre d'otages par attaque (UNODC, 2021, p. 7). La seconde catégorie, dénommée « Coastal and Low-Reach Pirates » opère dans la zone côtière, à proximité de leurs bases terrestres.

Ce groupe a pour principale cible les navires de pêche, les navires de soutien au secteur pétrolier et gazier ainsi que les navires engagés dans les opérations de cabotage. Ils ont pour particularité de s'intéresser davantage à l'équipage local qu'international. La dernière catégorie est constituée par les « Riverine Criminals » qui opèrent dans les eaux profondes du delta du Niger. Ils s'attaquent aux navires de passagers locaux et se livrent à d'autres activités criminelles.

Dans l'ombre de ces acteurs de première ligne se cachent des acteurs moins connus, les investisseurs (J-P. Meloupou & M. Tameken Ngoutsop, 2012). Ces acteurs, aux motivations diverses, se retrouvent dans plusieurs domaines d'activités : police, armée, secteurs pétroliers et maritimes, milieux politiques et traditionnels. On compte également dans les rangs de ces acteurs méconnus des pasteurs et des anciens militants censés être reconvertis.

Les investisseurs sont ceux qui apportent une aide stratégique aux opérateurs. Celle-ci se décline en appui financier, soutien logistique ou en

renseignements. Les groupes rebelles obtiendraient ainsi des informations sur le trajet des navires, la composition et la nationalité de l'équipage et même les mesures de sécurité mobilisées. Ils seraient également informés sur les mouvements de la marine nationale (A. Riols, 2010, p. 36)¹¹.

Le constat est établi selon lequel les attaques des pirates coïncideraient avec le retrait des navires de la marine de la zone en question. L'attaque du C-Retrieveur, le 23 octobre 2013, après qu'il ait quitté le périmètre de sécurité du champ pétrolifère d'abgami, est présentée comme un exemple d'attaque pré-informée¹². L'attaque du TOMMY RITCHER également¹³.

Le développement du phénomène de la prise d'otages a suscité l'émergence de nouveaux intermédiaires/négociateurs qui opèrent auprès des preneurs d'otages. Ceci a donné naissance à l'émergence d'une industrie souterraine avec des marchands de conflits qui profitent d'une part substantielle de la rançon. Ces nouveaux opérateurs, qui se comptent dans les rangs des autorités officielles et locales et même de la sécurité, n'ont aucun intérêt à mettre fin à cette forme de criminalité.

2.3. La mécanique opérationnelle de la prise d'otages dans le Golfe de Guinée

Les preneurs d'otages s'attaquent aux navires de ravitaillement off-shore, aux pétroliers, navires marchands, aux bateaux de

embauchés. Six jours plus tard, les pirates ont attaqué le vaisseau juste après qu'il ait quitté le périmètre de sécurité du champ pétrolifère d'abgami. Cf. J. Bridger, « kidnapping resurgent in Gulf of Guinea piracy », 14 mars 2014, consulté le 07/07/2022.

¹³ Embarqué au mouillage de Cotonou, le TOMMY RITCHER est attaqué alors qu'il ne dispose d'aucun personnel de sécurité à bord.

¹¹ Notons que certaines attaques de pirates coïncideraient avec le retrait des navires de la zone en question.

¹² L'attaque, le 23 octobre 2013, du C-Retrieveur, est présentée par James Bridger comme un exemple patent de connivence entre les militants du delta du Niger et les autorités locales. Le 17 octobre 2013, les propriétaires du navire américain reçoivent une lettre les menaçant de kidnapping si plus de travailleurs locaux n'étaient pas

pêche et aux installations pétrolières¹⁴. Leur champ d'opérations varie entre 12 miles marins de la côte jusqu'à 150 miles marins au large. Les attaques, menées aussi bien de jour que de nuit (A. Kamal-Deen 2020, p. 28)¹⁵, se font après une intense préparation et une étude minutieuse de la cible¹⁶.

Les assaillants réalisent un examen détaillé de la vulnérabilité du navire, du nombre d'équipage ainsi que la nature de la cargaison. Les pirates expérimentés disposent même de la capacité d'identifier d'éventuels mesures de sécurité (I. A. Danjibo & al 2020). Une fois cette évaluation faite, les équipes constituées préparent l'assaut. Il est difficile d'évaluer avec précision le nombre d'équipe et d'assaillants. Cependant, la moyenne pour une attaque est de deux équipes constituées chacune de 4 ou 10 hommes.

Les attaques sont menées par le biais des skiffs à grande vitesse. Les pirates sont équipés d'armes blanches mais de plus en plus d'armes à feu comme les AK 47 et RPG 9. Ces armes ont une fonction dissuasive. Avec l'évolution du statut de l'otage dans le Golfe de Guinée, les pirates sont plus vigilants dans les actes posés. Le choix des otages ne se fait pas au hasard. Si une certaine prépondérance est accordée aux nationalités étrangères, les capitaines de navires et l'ingénieur mécanicien constituent les principales cibles. Ils sont maintenus en captivité le temps de paiement de la rançon.

¹⁴ Notons que les navires de ravitaillement off-shore et les pétroliers constituent les cibles privilégiées des pirates car leur faible vitesse et leur franc-bord les rendent plus faciles à contrôler.

¹⁵ Le mode opératoire des groupes pirates est évolutif. On est passé d'attaques presque exclusivement nocturnes à environ 50% des attaques nuitamment menées et 50% d'attaques en plein jour.

¹⁶ Notons que ce travail d'enquête s'effectue pour les groupes les plus organisés. Certaines d'être elles sont opportunistes.

La durée de la séquestration des otages est fluctuante dans le Golfe de Guinée. Elle oscille entre 30 et 50 jours¹⁷. Dans de rares cas, la captivité peut aller au-delà de 06 mois. Les otages sont maintenus à terre généralement en marge des communautés quoique celles-ci ne soient pas ignorantes de leur présence¹⁸. Le rapport de l'ONUSC a révélé l'existence de camps d'otages au niveau de la zone frontalière Cameroun-Nigéria.

Cette version est cependant contestée par les autorités camerounaises qui précisent que ces camps se trouvent plutôt du côté du Nigéria notamment dans la zone de pilot Island¹⁹. Des témoignages des otages, ces camps sont bien aménagés avec un minimum de commodités quoique rudimentaires. Ils sont bien alimentés et reçoivent même la visite d'un médecin en cas de maladies.

3. Quelles solutions contre la prise d'otages dans le Golfe de Guinée ?

La prise d'otages constitue une violation des droits de l'homme. Elle porte atteinte à la liberté de commerce et de navigation et devient par conséquent un problème de sécurité majeur aussi bien pour les États du Golfe de Guinée que pour les partenaires extérieurs.

¹⁷ Dans son rapport 2021 (p. 4), le MICA Center établit la durée de la détention en 2021 oscille entre 39 et 60 jours.

¹⁸ Selon des sources ayant eu des contacts avec les otages libérés, leur arrivée dans les communautés est souvent suivie de scène de liesse. La perspective du paiement des rançons est un motif de joie car annonce un éphémère moment de bien-être.

¹⁹ Informateur anonyme, entretien réalisé le 07/09/2023

3.1. Lutte contre la prise d'otages dans le Golfe de Guinée : les controverses autour de la rançon

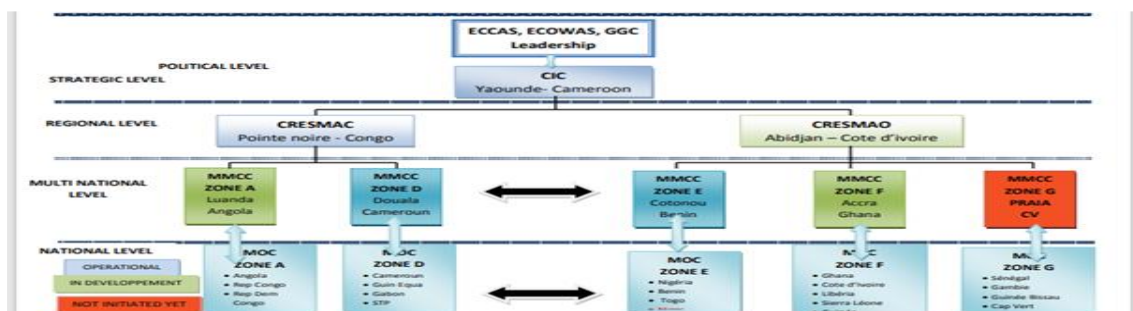
La lutte contre la prise d'otages s'inscrit dans le cadre global des stratégies de lutte contre les activités illicites en mer. Pour endiguer un phénomène complexe, une multitude d'initiatives ont été prises par des instances internationales, régionales et locales. Si sur le plan international, les différentes parties prenantes ont privilégié des stratégies solitaires de lutte²⁰, recommandation a été par contre faite aux États du Golfe de Guinée de développer une stratégie conjointe pour endiguer une menace transnationale.

En réponse à ces appels, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission du Golfe de Guinée (CGG) se sont retrouvées le temps d'un sommet en juin 2013 pour définir la stratégie de mutualisation de leurs efforts. Cette rencontre a abouti à des décisions importantes matérialisées dans ce qui est appelé l'Architecture de Yaoundé.

Malgré cette armature existante, la prise d'otages, spécifiquement, continue d'avoir le vent en pourpre dans le Golfe de Guinée. Cet état de fait s'explique selon Tewfik Hamel par le fait que les Européens n'ont jamais cessé de payer des rançons pour libérer leurs ressortissants (E. Ben Saïd, 2018). Il souligne que la politique de « deux poids, deux mesures » est au cœur de la coopération entre les pays du Sud et les pays développés ». Dans le paiement des rançons, les compagnies d'assurance ne sont en reste. Elles ont intégré de nouveaux coûts relatifs à l'assurance de guerre qui peut aller jusqu'à 0,2% de la valeur du navire. Cette taxe comporte le remboursement de la rançon, le paiement des frais légaux ou l'acheminement de l'argent aux ravisseurs. Cette approche est cependant très contestée. Des experts estiment qu'elle alimente plus qu'elle ne freine la prise d'otages et autres actes illicites dans le Golfe de Guinée.

Si la question de la rançon est délicate, c'est parce qu'elle s'opère dans un environnement marqué non seulement par la fragilité des institutions financières et de contrôle mais aussi la corruption.

Figure 1 : Architecture de lutte contre l'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée



Source : Centre Interrégional de Coordination, *Présentation du Centre Interrégional de Coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de Sureté et de sécurité maritime du Golfe de Guinée*, Yaoundé, le 13 Juillet 2017.

²⁰ Dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime, les acteurs extérieurs en l'occurrence la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Chine, le Brésil ont privilégié des stratégies individuelles de

lutte quoique pour certains leurs actions se chevauchent. Notons cependant que certaines puissances ont parfois aménagé des plateformes de coopération.

La fragilité des contrôles financiers crée des failles qui permettent aux rançons d'être versées de manière anonyme, facilitant ainsi le financement des activités illégales sans être détecté par les autorités. Il en est de même de la corruption qui crée un environnement propice à la perpétuation de la prise d'otages en affaiblissant les institutions chargées de maintenir l'ordre et de garantir la justice.

3.2. Combattre l'enlisement institutionnel dans le Golfe de Guinée

Dans le Golfe de Guinée, la nécessité de renforcer la coopération régionale, interrégionale et internationale face aux défis de sécurité est indiscutable. Pour les Etats parties prenantes du processus de Yaoundé, il s'agit d'un enjeu vital eu égard aux nombreuses critiques enregistrées. M. Luntumbue (2016, p. 3) fait le constat de l'enlisement du processus de Yaoundé. Il dénonce la faible opérationnalisation de l'Architecture de lutte, la démultiplication des structures de coopération et une lenteur dans l'harmonisation des législations.

Dans son sillage, A. Tisseron (2023, p. 33-45) insiste sur une coordination insuffisante²¹, des luttes d'influence et une tension entre les intérêts des partenaires et ceux des parties prenantes. Pour les deux

auteurs, une meilleure coordination permettrait de capitaliser les efforts et canaliser les ressources.

La question des ressources financière et logistique demeure un problème épineux qui nécessite une plus grande implication des partenaires extérieurs. Accusées de défendre leurs intérêts, ces puissances ont tout autant de motivations que les Etats de la région à rétablir la paix car comme l'affirme un acteur de la sécurité ivoirienne²², elles constituent les pays transporteurs donc particulièrement vulnérables aux attaques.

La coopération régionale et inter régionale est également handicapée par la géopolitique de la méfiance et de la défiance réciproque qui animent les États et ne favorise pas une coopération efficace et une répression efficace. Les rapports interétatiques dans le Golfe de Guinée ne sont pas toujours empreints de convivialité et d'amitié. Ils couvent des querelles historiques, des tensions latentes, des inimitiés politiques qui justifient selon I. Okafor-Yarwood (2020, p. 80) l'ineffectivité voire les difficultés de fonctionnement de certaines zones de coopération.

L'un des points d'achoppement reste la sempiternelle question de frontières. C'est un secret de polichinelle, en Afrique, les frontières hérités de la colonisation continuent

²¹ Le problème d'une coordination imparfaite doit se lire à deux niveaux. A l'échelle interrégionale, il est reproché aux Etats de n'avoir pas clairement défini les rôles et les responsabilités des structures de coordination que sont le Centre Interrégional de Coordination (CIC) et les Centres Régionaux de sécurité maritime (CRESM). Le CIC est particulièrement pointé du doigt. Son existence aux côtés de la CGG et de l'OMAOC, présentées comme de meilleurs piliers pour la coordination, pose problème. A l'échelle régionale, Quatre institutions aux objectifs divergents

mais complémentaires couvrent la zone du Golfe de Guinée. Il s'agit de la CEEAC, la CEDEAO la CGG et l'Organisation maritime pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMOAC). Si les trois premières organisations font partie intégrante du processus de Yaoundé, l'OMAOC fait cavalier seule. La question de l'intégration des différentes structures maritimes est selon des interviews réalisés en débats au sein de la CEDEAO.

²² Anonyme, entretien réalisé le 28 novembre 2023 à Abidjan.

d'être facteur de conflit. Les tensions interétatiques ont trait à la délimitation des plateaux continentaux et des zones économiques exclusives, exacerbés par l'enjeu des hydrocarbures. Les ressources naturelles toujours prometteuses alimentent des suspicions plus ou moins avouées entre les Etats du Golfe de Guinée.

3.3. Pour une approche inclusive : préserver des moyens de subsistance des populations

La prise d'otages en mer, bien que constituant une menace pour la sécurité des Etats, pose d'abord un problème de sécurité humaine. Les Etats du Golfe de Guinée et leurs partenaires internationaux reconnaissent que le nœud du problème se trouve dans la vulnérabilité des populations. Par conséquent, la lutte contre la violence en mer ne saurait se limiter à l'action militaro-sécuritaire mais doit aussi s'attaquer comme l'affirme Jacques Baud (2003, p.) à « l'ensemble du processus qui fait passer un individu de l'état de citoyen à celui de gangster ou de hors la loi ». Une partie de la littérature sur les questions de sécurité maritime recommande aux Etats des stratégies à long terme impliquant des projets de gouvernance et de développement du littoral (International Crisis Group 2012, p. 23 ; Ch. Ukeje & W. Mvomo Ela, 2013, p. 11 ; A. A. Osinowo 2015, p. 9).

Les propositions faites intègrent des mesures incitatives comme l'offre des opportunités d'emplois aux jeunes, la diversification des économies locales et le renforcement des infrastructures de base. Ces propositions, bien que pertinentes, ne mettent pas l'accent sur la protection du cadre de vie des populations, qui regorge des moyens de substance quotidiens.

Plus de la moitié de la population côtière tire l'essentiel de leurs revenus des activités agricoles, de l'élevage et de

la pêche. Ces pratiques sont mises à mal par les activités des multinationales pétrolières et des puissances halieutiques. La position contradictoire de l'UE en est un bon exemple. D'une part, elle soutient le programme de gestion intégrée de l'Afrique de l'Ouest ; d'autre part, les pays de l'UE contribuent à l'épuisement des stocks de poissons dans cet espace (D. Siebel, 2019).

La Chine est également pointée du doigt comme l'un des principaux fossoyeurs des ressources halieutiques. Ces puissances sont par ailleurs accusées d'inciter les Etats du Golfe de Guinée à focaliser leur attention sur la piraterie maritime. Il est pourtant essentiel pour les gouvernements régionaux et les partenaires extérieurs de reconnaître les liens entre, par exemple, la piraterie et la pêche illégale. Il est urgent que les stratégies de lutte soient inclusives, réduisant ainsi la vulnérabilité des populations locales à l'instabilité économique et aux actes de piraterie.

Conclusion

La prise d'otage ne constitue pas une pratique autonome en elle-même, elle se nourrit de l'insécurité et dans ce registre, le Golfe de Guinée offre un terrain fertile à son développement. Les crises politiques à répétition, l'instabilité dans le bassin du lac Tchad, la montée du terrorisme constituent autant de catalyseurs à la pratique de la prise d'otages.

Dans le cadre de notre étude, l'attention est focalisée sur le delta du Niger. Cette riche province pétrolière du Nigéria est depuis 1966 sujet à des revendications à répétition pour une gouvernance pétrolière qui tienne compte des zones productrices et une gestion écologiquement responsable de l'or noir.

L'incapacité du gouvernement fédéral et des multinationales pétrolières à apporter des solutions satisfaisantes à ces revendications a entraîné une radicalisation des revendications avec comme moyens d'actions les attaques contre les infrastructures pétrolières et la prise d'otages.

Le développement de la piraterie maritime a permis une extension vers la mer d'une pratique courante sur terre. L'intensité du trafic maritime le long des côtes vulnérable du Golfe de Guinée a exposé le personnel marin aux perspectives d'enlèvements. Ces enlèvements sont justifiés par les différents mouvements comme un moyen d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la misère des populations et forcer par conséquent les États à agir. L'ampleur prise par le phénomène, la structuration des groupes, les nationalités visées et les montants toujours plus élevés des rançons ne rendent plus crédibles les revendications des différents groupes.

La prise d'otages dans le Golfe de Guinée est aujourd'hui considérée comme une entreprise purement criminelle. Elle est menée par des groupes qui sont pour la plupart bien structurés, qui ont un plan d'action et bénéficient de complicités locales. La prise d'otages porte atteinte à la dignité humaine. Elle constitue une menace à la stabilité des États et une source de déstabilisation de l'économie maritime.

Cette mise en danger de l'économie a suscité une vive mobilisation internationale, régionale et nationale. Les mesures adoptées dans les différents échelons suscités peinent cependant à endiguer un phénomène qui semble en pleine croissance. De nombreux écueils doivent encore être surmontés pour éradiquer sinon réduire considérablement la prise d'otages dans le Golfe de Guinée.

Les entités internationales doivent porter une certaine attention à la politique de paiement des rançons qu'elles ont adoptée. Les États du Golfe de Guinée sont quant à eux handicapés par la fragilité des institutions financières et de contrôle, la corruption et une coopération inaboutie. Il serait plus judicieux d'agir sur les germes de l'insécurité et véritablement accompagner les États dans la mise en place d'une gouvernance saine.

Surmonter ces écueils nécessite un engagement collectif et des actions concertées au niveau international pour renforcer la coopération, stabiliser les institutions, éradiquer la corruption et résoudre les questions de développement sous-jacentes.

Références bibliographiques

1. Conventions et résolutions internationales

Convention internationale contre la prise d'otages. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre 1979.

2. Rapports

Assemblée générale des Nations Unies/Conseil des droits de l'homme, Rapport du comité consultatif des Droits de l'Homme sur les « Droits de l'Homme et les questions relatives à la prise d'otages », A/HCR/AC/10/12, 04 juillet 2013.

Assemblée nationale, Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur la piraterie maritime et présenté par M. Christian Ménard, Député, n° 1670, enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 13 mai 2009, www.assemblee-nat.fr/13/rap-info/i1670.asp.
IMO Piracy Reports: 2005-2021.

United Nations Office on Drugs and Crime (2021), *Pirates of the Niger Delta: Between Brown and Blue waters*.
Okafor-Yarwood Ifesinachi & al., 2020, *Stable seas: Gulf of Guinea: Technical Report*.

3. Thèses et Mémoires

AUGE Benjamin, 2012, *Produire du pétrole en zone de conflit ; cas de l'Afrique médiane*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Paris 8-Vincennes-Saint Denis.

IRAQI Ahmed, BADR ABOUSSOF Fatine & BENKIRANE Mohamed Yassine, 2021, *Enjeux de la piraterie en Afrique*, École de Guerre Économique, Campus de Rabat.

KAMAL-DEEN Ali, 2014, *Maritime security cooperation in the Gulf of Guinea: prospects and challenges*, thesis in Philosophy, University of Wollongong.

OMBE Sébastien Thierry, 2022, *La participation de la marine nationale dans la lutte contre la piraterie maritime au Cameroun (1990-2018) : essai d'analyse historique*, Mémoire de master en Histoire, Université de Yaoundé I.

OTSA'A NGUEMA Daenis, 2015, *Sécurité et sûreté maritimes dans le Golfe de Guinée. Diagnostic et évaluation de politiques pour un apport conceptuel et pratiques de la sécurisation maritime régionale*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Nantes.

RIOLS Alexis, 2010, *Piraterie et brigandage dans le golfe de Guinée*, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, École Normale Supérieure Ulm.

4. Articles

ADENUJI ADEJINU OSINOWO, 2015, « La lutte contre la piraterie dans le golfe

de Guinée », *Bulletin de la sécurité Africaine*, n°30, p. 1-13.

ASUNI BURDIN Judith, 2009, « Understanding the Armed Groups of the Niger Delta », *Council on Foreign Relations*, Working paper, p. 1-31.

CALLAIS BOUCHET Annie & GUIZIOU François, 2010, « Piraterie : perturbation de l'économie maritime ? », Note de synthèse ISEMAR, n°128.

DE COUIGNY A., 2009, « Otages : constantes d'une institution archaïque et variantes contemporaines », *Stratégique*, (N°93-94-95-96), p. 613-646.

KAMAL-DEEN Ali, 2020, « Gulf of Guinea Piracy: The Old, the New and the Dark Shades », *Centre for Maritime Law and Security*, Volume 2, Issue 1, p. 1-22.

MUSILA Cyril, 2012, « L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du Lac Tchad », Note de l'Ifri, p. 1-32.

NGASSAM NANA Rodrigue, 2020, « Historique et contexte de l'émergence de la secte Boko Haram au Cameroun », *Cahier Thucydide*, n°24, p. 1-33.

SAÏBOU Issa, 2006, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.*, vol. 13, Numéros 1-2, p. 119-146.

TISSERON Antonin, 2023, « Lutte contre la piraterie dans le Golfe de Guinée. L'architecture de Yaoundé : dix ans après, au milieu du gué », Étude 104, IRSEM, p. 11-75.

YOGO Edouard Epiphany & ONGONO Louis Paul, 2021, « Les prises d'otages au Cameroun. Les expériences des régions de l'Adamaoua, de l'Est et du

Nord », *CARPADD/Notes d'analyses sociologiques*, n° 22, p. 1-29.

5.Sources électroniques

BEN SAID Esma, 2018, « La prise d'otages contre rançon, première source de financement du terrorisme en Afrique », <https://www.aa.com.tr/la-prise-dotage-contre-rancon-premi%C3%A8re-source-de-finan...>, consulté le 28 octobre 2023.

BRIDGER James, 2014, « Kidnapping Resurgent in Gulf of Guinea Piracy », <https://news.usni.org/2014/03/14/kidnapping-resurgent-gulf-guinea-piracy>, consulté le 07 juillet 2023.

BURGOS Hugo Salinas, 1989, « La prise d'otages en droit international humanitaire », *International Review of the Red Cross*, Volume 71 Issue 777, pp. 208-229, DOI : <https://doi.org/10.1017/S0035336100016324> consulté le 16 juillet 2023.

KLEIN Martin, 2015, « La problématique des prises d'otages », *Revue Défense Nationale*, 2015/4 (779), <https://doi.org/103917/rdna.7790032> consulté le 22 juin 2023.

LUNTUMBUE Michel, 2011, « Mouvement d'émancipation du Delta du Niger (MEND) », Note d'analyse du GRIP, octobre 2011, Bruxelles, URL : http://www.grip.org/Fr/Siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2011/NA_2011-10-07-FR-M-LUNTUMBUE.pdf, consulté le 05 juillet 2023.

LUNTUMBUE Michel, 2016 « La longue marche de l'architecture africaine de sûreté et de sécurité maritimes dans le golfe de Guinée », in *Diplomatie*, <https://www.grip.org/la-longue-marche-de-larchitecture-africaine-de-surete-et-de-securite-maritimes-dans->

le-golfe-de-guinee. Consulté le 17 mars 2024.

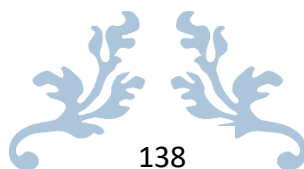
MORVAN Patrick, 2013, « L'otage en droit », <https://afvt.org/wp-content/uploads/2013/06/lotage-en-droit-P-MORVAN.pdf>, consulté le 14 septembre 2023

OLAWALE Isacc Albert, DANJIBO Nathaniel & OLUMAYOWA OREOLUWA Albert, 2020, « Back to the past: Evolution of kidnapping and hostage taking in the Niger Delta Nigeria », *Beijing Law Review*, Vol. 11, N° 1, March 2020, DOI: 10.4236/blr.2020.1111015 consulté le 05 juillet 2023

Numéro 012 Mars 2024
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°12 Mars 2024